



LETTRÉ D'INFORMATION DE VOTRE ADMINISTRATEUR RTE JANVIER 2020



07/01/2020



Chers collègues,

Je vous écris aujourd'hui à propos de deux sujets marquants pour RTE traités lors des conseils de surveillance du dernier trimestre 2019.

Le schéma décennal de développement du réseau (SDDR) publié en octobre : la CRE, l'Agence Environnementale et le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire l'étudient au moment où j'écris ces lignes. Leurs avis attendus début 2020 amènderont si besoin notre vision du développement du réseau, financement inclus. Les investissements proposés étant en hausse significative, je défendrai naturellement une trajectoire en ressources idoine.

Le plan moyen terme (PMT) : cet exercice annuel de trajectoire financière jusqu'en 2024 réalisé par RTE est assurément plus délicat lorsqu'il est effectué à la croisée de deux périodes tarifaires. En effet, des critères déterminants du budget, les paramètres du futur tarif TURPE 6, sont aujourd'hui inconnus.

Le TURPE 6 fera l'objet de discussions cette année et d'une délibération en 2021. Comme je l'ai déjà fait lors de ma rencontre avec la CRE le 5 novembre dernier, je continuerai de défendre vigoureusement des moyens à la hauteur des ambitions de RTE.

En ce début d'année je vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2020, pleine de moments de partage et bonheur auprès de vos proches !

« Enfin pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible » Antoine de Saint Exupéry

Paul ALFONTES

Le SDDR

Le schéma décennal de développement du réseau (SDDR) est un exercice imposé à RTE et qui lui permet de renforcer encore son rôle incontournable dans la mise en œuvre de la transition énergétique en France. Le Conseil de Surveillance a une nouvelle fois souligné la qualité de ce travail, notamment pour l'éclairage apporté sur la transposition de celle-ci au niveau des réseaux électrique et numérique. Par ailleurs, le SDDR accompagnera la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie tracée par le Gouvernement. Il est question d'une augmentation significative de nos investissements d'ici 2035 (33Mds€ vs 20Mds€), notamment justifiés par l'arrivée de l'éolien en mer, et par un programme ambitieux de renouvellement du réseau (8Mds€). Si le TURPE en tendance actuelle permet d'en financer une bonne partie, RTE sollicite une augmentation de 2,5Mds€ pour atteindre les objectifs annoncés.

Sur ce sujet, je défends les trois points majeurs suivants :

- l'impérieuse nécessité de poursuivre le développement de notre réseau numérique afin d'accompagner celui du réseau électrique, et de renforcer notre résilience à différents risques, dont le risque « cyber » ;
- une répartition différente entre OPEX et CAPEX qui permettrait de renouveler voire de développer des solutions en exploitation au lieu de construire de nouveaux actifs
- enfin, de telles trajectoires sont possibles du fait de notre modèle intégré de GRT « lourd » maîtrisant l'exploitation, le développement et la maintenance de ses infrastructures. C'est bien la maîtrise de notre patrimoine qui nous permet d'envisager des trajectoires robustes pour son renouvellement.

Après cette phase de consultation, le prochain enjeu sera de tracer les trajectoires financières soutenables pour la collectivité. Nos besoins d'investissements sont certes bien inférieurs à ceux de nos voisins européens, mais notre trajectoire de dette dépasserait néanmoins les 10Mds€ dès 2021...

Notons que la base d'actifs régulés augmente en parallèle des projets de développement du réseau. Les ratios resteraient donc dans un « tunnel » acceptable pour que RTE puisse s'adresser aux marchés afin d'obtenir les ressources nécessaires.

Ce point reste essentiel : nous en avons bénéficié lors des dernières levées de financement (taux très compétitifs deux années de suite).



Sur ces bases, les agences de notations ne devraient pas dégrader la note A stable long terme de RTE.

Faut-il s'en contenter ? Ma conviction est la suivante : nos actionnaires devraient non seulement ré-examiner la question de l'accompagnement de la trajectoire de notre dette en adaptant leur politique de versement de dividendes, mais aussi en profiter pour répondre à notre exigence de meilleure répartition des résultats auprès des salariés.

Enfin, le 18 décembre l'Agence environnementale a rendu son avis sur ce dossier. Sans grande surprise, ce dernier nous incite en particulier à approfondir notre analyse des impacts globaux du schéma sur l'environnement et la prise en compte des milieux naturels (Natura 2000, milieux marins...). Concilier environnement, coût pour la collectivité et gestion industrielle de nos actifs est un enjeu de plus en plus complexe !

Les ratios financiers, nos effectifs pour assurer la mise en œuvre d'un tel programme et enfin la politique de dividendes assumée par les actionnaires seront au cœur de nos débats de l'année 2020 !

Le PMT – une cohérence avec les projections envisagées

Lors de la présentation du Budget 2020 et du Plan Moyen Terme 2021-2024, j'ai noté une cohérence forte avec le SDDR. J'ai salué la volonté de renforcer nos effectifs pour accompagner notre programme d'investissements, et les choix retenus en OPEX pour l'entretien du réseau.

La trajectoire d'investissement proposée dans ce PMT permet à mon sens d'engager le développement présenté dans le SDDR.

Pour autant, des ajustements de paramètres pris en hypothèse (inhérents au dialogue entre RTE et la CRE sur le prochain tarif) sont inévitables et conduiront à faire évoluer le PMT. Ce processus est tout à fait normal à mes yeux.

J'ai donc attiré l'attention de nos actionnaires sur les deux points suivants :

- le risque industriel que pourrait revêtir une volonté de décalage des investissements pour des raisons purement financières. Certains investissements identifiés dans le cadre du SDDR et que nous avons collectivement salués permettent de renouveler le réseau et de contribuer à d'autres facteurs comme la sûreté de fonctionnement, la qualité de service ou l'image de RTE. Je renvoie chacun à la cartographie des risques majeurs que nous ne pouvons perdre de vue au moment d'effectuer des choix financiers.
- Concernant la dette projetée sur la période, elle accompagne nos investissements, tout en

maîtrisant les ratios nous permettant de bénéficier d'une bonne notation. Néanmoins, le dépassement du seuil des 10Mds € ne devrait-il pas conduire à une obligation de double notation ? Dans ce cas, quelles en seraient les répercussions sur les taux d'emprunts pour RTE ?

C'est avec ces « réserves » exprimées que j'ai décidé d'accompagner le PMT proposé en le votant.

Échanges avec la CRE, poursuite de notre « pèlerinage » !

S'il est un sujet sur lequel il faut être armé de patience et tenir le cap, c'est bien celui des échanges avec la CRE et des consultations en vue du futur TURPE 6 !

La CRE a lancé le 17 octobre une consultation publique sur la qualité de service fournie par les réseaux électriques. J'ai contribué à l'élaboration de la réponse faite par la CFE Énergies, considérant que ma responsabilité en tant qu'administrateur salarié était d'œuvrer à la construction d'un cadre tarifaire favorable aux investissements permettant de maintenir le haut niveau de qualité de service dont nous bénéficions en France, l'un des meilleurs en Europe. Cette qualité contribue à rendre notre pays attractif pour de nombreux industriels dans des secteurs d'avenir (Datacenter par exemple). J'ai donc dénoncé l'inefficacité de dispositifs « punitifs » de régulation ainsi que la mise en place d'indicateurs dont l'efficacité n'est absolument pas démontrée ou qui ne seraient pas préalablement évalués.

Il s'agit de construire un cadre tarifaire favorable à l'investissement industriel, seul à même de permettre au système électrique et donc aux usages de l'électricité, reine des énergies bas carbone, de jouer pleinement leur rôle dans le combat contre le réchauffement climatique !

Le futur tarif doit nous donner les moyens de cette ambition que nous avons pour le réseau électrique Français et nous permettre ainsi d'accompagner la transition énergétique !

Un nouveau représentant de l'État au Conseil de Surveillance

M. Vincent Le Biez, représentant de l'État, a été appelé à d'autres fonctions au sein de l'APE.

Il est remplacé par Mme Delphine Issac, Directrice adjointe de participations Énergie au sein de l'Agence des participations de l'État depuis octobre 2019. Elle a participé à son premier conseil le 12 décembre et restera jusqu'au 31 août 2020, date de fin du mandat en vigueur.

